

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 MARS 2023

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 2 mars 2023, s'est réuni à Repaix (salle polyvalente), sous la présidence de M. Bernard MULLER, 1^{er} Vice-Président.

Titulaires : Madame Yolande BOULENGER, Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Madame Bernadette ROBARDET, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Monsieur Gilbert BREGEARD, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Maud DORE, Madame Catherine ROCH, Madame Agnès RENCK, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Nicole MILBACH, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Patrice MAUCOURT, Monsieur Henry BRETON, Madame Evelyne VERDENAL.

Suppléants en situation délibérante : Monsieur Alban JACQUEMIN, Monsieur Hugues CARRE, Monsieur Jean-Marie ARMBRUSTER, Monsieur Jean-Marie WAGNER, Monsieur Julien THUOT, Monsieur Wilfried HERRSCHER.

Pouvoirs :

Monsieur Raymond SCHMITT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAZIN
Madame Michèle PARMENTIER a donné pouvoir à Madame Isabelle MONZAIN
Monsieur Pascal PLUMET a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER
Monsieur Etienne L'HOTE a donné pouvoir à Monsieur Philippe COLIN
Monsieur Philippe ARNOULD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAILLIOT

Excusé(s) : Madame Adeline CAPONE, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Raymond SCHMITT, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Denis BOULANGER, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Pascal PLUMET, Madame Angeline LAMY, Monsieur Lionel JACQUES, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Luc BESNARD, Monsieur Philippe ARNOULD.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	52	57

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Véronique SAUFFROY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 31 JANVIER 2023

Le procès-verbal du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les comptes administratifs 2022 sont détaillés, à savoir :

- Compte administratif du budget principal
- Compte administratif du budget annexe « ordures ménagères »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Vitamines »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord »
- Compte administratif du budget annexe « chambre funéraire »

- Compte administratif du budget annexe « ZAC de la Vezouze à Domjevin »
- Compte administratif du budget annexe « ZA de la Faïencerie à Badonviller »

Michel MARCEL donne quelques éléments chiffrés supplémentaires sur les 2 multiaccueils :

- Vitamines : 24 000 heures-enfants (21 000 en 2021), 47 enfants concernés.
- Les Copains d'Abord : 31 770 heures-enfants, 66 enfants concernés dont 56 de la CCVP.

Véronique SAUFFROY demande s'il y a des impayés. Ce n'est pas le cas sur Vitamines, par contre il y en a pour les Copains d'Abord.

En réponse à Gérard COUSTEUR, il est précisé que toutes les portes du multiaccueil ont été changées.

M. Bernard MULLER, 1^{er} Vice-Président, soumet chaque compte administratif au vote.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal, et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « ordures ménagères », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « multiaccueil Vitamines », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « chambre funéraire », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « ZAC de la Vezouze à Domjevin », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Au vu de la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe « ZA de la Faïencerie à Badonviller », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

4. COMPTES DE GESTION 2022

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs, le conseil communautaire les approuvent à l'unanimité.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Au vu des comptes administratifs, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :

	<i>Compte 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté)</i>	<i>Compte 1068 (excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement)</i>	<i>Résultat d'investissement reporté (001)</i>
<i>Budget général</i>	704 687,82 + 1 542,86 (*) = 706 230,68	-	273 466,17 - 558,50 (*) = 272 907,67
<i>Budget annexe Ordures ménagères</i>	695 482,74	-	104 262,69
<i>Budget annexe Multiaccueil Vitamines</i>	-	-	- 23 434,26
<i>Budget annexe Multiaccueil Les Copains d'Abord</i>	-	-	- 49 405,23
<i>Budget annexe ZAC Domjevin</i>	- 65 197,43	-	- 178 825,35
<i>Budget ZA de la Faïencerie</i>	-	-	- 200 010,77

Budget annexe Chambre funéraire	-0,01	-	86 127,46
--	--------------	----------	------------------

(*) Intégration de résultats non-budgétaires issue de la dissolution du Syndicat Mixte de Construction et de Gestion du Centre de Tri du Lunévillois

6. PROJET DE TERRITOIRE

Dans le cadre de la démarche de construction de la future ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), la rédaction d'un projet de territoire était nécessaire afin d'identifier les axes stratégiques de développement de la communauté de communes. La commission attractivité a donc travaillé sur ce projet de territoire afin de le proposer au conseil.

Après délibération, le conseil communautaire donne à l'unanimité un avis favorable sur le projet de territoire présenté.

7. PROJET PHOTOVOLTAÏQUE CORSICASOL – CIREY/VEZOUZE

La société Corsicasol, au travers de la société de projet CS 41 SARL souhaite développer un parc photovoltaïque de 4,2 hectares (puissance de 5 MWc environ) sur la friche industrielle Saint-Gobain située chemin du Baron à Cirey-sur-Vezouze. Le projet étant soumis à évaluation environnementale et à enquête publique, l'avis de la CCVP est sollicité au titre de l'article L. 122-1-V du Code de l'Environnement.

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est prononcé favorablement. L'enquête publique est programmée du 27/03 au 24/04. Le projet ne nécessitera pas de fouilles archéologiques car les panneaux seront posés sur des longrines en béton. Les panneaux, fabriqués en Alsace (Voltec), seront double-face. Bernard MULLER signale qu'un autre projet est en cours d'étude à Neuwiller-lès-Badonviller.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le projet photovoltaïque porté par la société CS 41 SARL sur la commune de Cirey-sur-Vezouze.

8. MODIFICATION STATUTAIRE (CRÉATION ET ENTRETIEN DE VOIES CYCLABLES)

La CCVP envisage de développer des itinéraires cyclables sur le territoire, notamment dans le prolongement de l'actuelle ébauche de voie verte au départ de Blâmont en direction de Frémonville et Cirey-sur-Vezouze. Cette perspective s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du schéma cyclable actuellement en cours d'élaboration par le PETR du Pays du Lunévillois.

Afin de pouvoir porter ces projets, il est nécessaire de compléter les statuts de la communauté de communes en y ajoutant la compétence suivante : « *La création, l'aménagement et l'entretien d'itinéraires cyclables et/ou de voies vertes ayant vocation à relier au minimum 2 communes ou 2 sites touristiques structurants entre eux.* »

Dominique FOINANT explique que le PETR du Pays du Lunévillois est en train d'élaborer un schéma cyclable dans lequel seront notamment prévues des liaisons entre les 3 bourgs-centres de la CCVP, mais aussi des liaisons Blâmont-Avrécourt et Badonviller-Baccarat, parfois en site propre, parfois sur des routes à faible circulation. Véronique SAUFFROY demande ce qu'est devenu le projet de liaison Domjevin/Blâmont par la vallée de la Vezouze, imaginé il y a quelques années ? Loïc LANG précise qu'il s'agissait d'un itinéraire pédestre et non cyclable.

Gérard COUSTEUR demande s'il y a eu des évolutions suite à la vente par adjudication des parcelles que la CCVP souhaitait acquérir pour la voie verte Blâmont/Cirey. Loïc LANG répond par la négative et précise qu'une déclaration d'utilité publique est envisagée sur l'ensemble du tracé pour faciliter les acquisitions foncières. Gérard COUSTEUR pense qu'il pourrait être intéressant d'aller discuter avec M. Plaisance.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire proposée.

9. ÉTUDE DE TRANSFERT EAU/ASSAINISSEMENT : ACCOMPAGNEMENT PAR MMD 54

Même si la communauté de communes ne souhaite pas le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement prévu par la Loi au 1^{er} janvier 2026 et qu'une évolution législative ne peut être exclue, il est nécessaire d'anticiper cette échéance qui aura des conséquences très importantes.

C'est pourquoi il est proposé de lancer une étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement qui sera menée sur la période 2023-2025 afin de disposer de tous les éléments nécessaires pour le 1er janvier 2026. L'agence d'ingénierie départementale Meurthe-et-Moselle Développement (MMD 54) peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage en réunissant l'ensemble des informations existantes dans les communes et syndicats intercommunaux, en rédigeant le cahier des charges en vue de recruter un bureau d'études et en accompagnant la CCVP tout au long de cette étude. Le coût de la prestation de MMD 54 s'élève à 19 096,80 € TTC. Cette prestation est éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de 70 %.

Damien JACQUOT se déclare gêné par rapport à cette délibération. S'il comprend le souci pour la communauté de communes d'anticiper l'échéance de 2026, il est opposé à l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement. Il s'imagine mal voter la délibération alors que cela va dans le mauvais sens. Il précise que par conséquent il s'abstiendra lors du vote.

Bernard MULLER suggère que ce transfert de compétence permettra peut-être un coup de pouce pour les communes non encore assainies. Il rappelle que la loi prévoit une certaine souplesse et la possibilité de redéléguer la compétence.

Philippe COLIN confirme qu'il sera notamment possible de déléguer la compétence eau aux syndicats existants. Il n'est par contre pas sûr que la majorité des communes souhaitent conserver la compétence assainissement.

Henry BRETON demande des précisions par rapport aux communes ayant des études en cours. Il est précisé que l'étude de transfert n'est pas une étude de maîtrise d'œuvre.

Jean-Claude BAZIN précise que 25 communes sont soit assainies, soit en cours de travaux ou d'études sur les 51 de la CCVP.

Après délibération, le conseil communautaire décide à la majorité (9 abstentions) :

- d'autoriser le Président à solliciter l'accompagnement de MMD 54 dans une mission d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement à la CCVP pour un montant maximum de 20 000 € TTC ;***
- de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 70 % du coût de la prestation ;***
- d'autoriser le Président à signer tout document et à prendre tout acte relatif à ladite mission.***

10. CHANTIERS ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche a lieu chaque été.

Rappel des objectifs du dispositif :

- Créer du lien entre les élus et les jeunes du territoire (de 16 ans à moins de 18 ans)
- Contribuer à l'apprentissage des règles de base de la vie active
- Permettre aux jeunes du territoire de se rendre utiles tout en gagnant de l'argent de poche
- Faire participer les jeunes à la mise en valeur du patrimoine.

Le rôle de chaque partie est le suivant :

Rôle de la CCVP :

- Recensement des communes volontaires pour participer au dispositif
- Mobilisation des jeunes
- Embauche les jeunes, établissement des fiches de salaire, gestion des participations communales
- Coordination, suivi du dispositif

Rôle des communes :

- Mobilisation des jeunes
- Fourniture du matériel nécessaire pour réaliser les travaux
- Encadrement du chantier par un adulte référent
- Partage d'au moins un repas en commun (encadrants / jeunes)

Il est proposé de reconduire l'opération chantiers argent de poche pour l'année 2023.

Il est précisé que lorsque l'enveloppe intercommunale est consommée, les communes peuvent continuer à bénéficier du dispositif avec une prise en charge des jeunes à 100 %.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

La part résiduelle maximale de la CCVP sera de 3885 euros.

Le salaire net d'un jeune embauché pour 9 heures est d'environ 80 €.

Dépenses	Recettes
20 000 € (base = 85 postes dont 20 à 35 h)	Communauté de communes : 3885 € (sur la base de 70 postes)
	Communes : 16 115 €

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De reconduire l'opération pour l'année 2023.**
- **D'ouvrir 85 places.**
- **De fixer la participation des communes volontaires à 75 € par jeune au titre des 9 premières heures, puis au coût réel pour les heures suivantes.**
- **D'autoriser le Président à procéder au recrutement direct des jeunes pour une durée minimale de 9 heures.**

Les communes sont appelées à faire part de leurs intentions pour le 15 avril si possible, même si la délibération du conseil municipal pourra intervenir ultérieurement.

11. JEUNESSE EN PLEIN AIR

L'association Jeunesse en Plein Air met tous les ans en place un dispositif favorisant le départ en vacances des enfants. Cette action est soutenue depuis de nombreuses années par la communauté de communes.

Il est proposé aux conseillers communautaires de reconduire en 2023 le partenariat avec Jeunesse en Plein Air en accordant une aide de 4 000 € maximum au dispositif. Il autorise dans ce cadre le Président à signer la convention correspondante avec Jeunesse en Plein Air.

12. DEMANDE DE SUBVENTION CD 54 – DISPOSITIF D'APPUI AUX TERRITOIRES

La communauté de communes conduit une politique jeunesse dont les objectifs sont notamment :

- de contribuer à valoriser le territoire auprès des jeunes pour les rendre fiers.
- d'encourager les pratiques artistiques.
- de développer la créativité et d'inciter les jeunes à franchir d'autres horizons.

Pour poursuivre ces objectifs, des projets phares seront proposés en 2023, pour lesquels un financement du CD54 au titre du dispositif d'appui aux territoires est sollicité.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 2675 € auprès du Conseil Départemental 54 au titre du dispositif d'appui aux territoires :

- ***Une subvention de 1350 € pour réaliser un documentaire vidéo avec un public jeunes, présentant différents acteurs du territoire de Vezouze en Piémont (montant total des dépenses : 4500 €).***
- ***Une subvention de 1325 € pour proposer un séjour en itinérance VTT avec un public jeunes, permettre la découverte du territoire et favoriser la mobilité (montant total des dépenses : 4425 €).***

13. ACQUISITION DE BORNES À VERRE

La communauté de communes s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de renouvellement progressif de son parc de bornes destinées à la collecte sélective du verre, à raison de 10 % du parc tous les ans. Cette modernisation du parc entre dans le cadre d'un plan d'actions faisant l'objet d'un engagement auprès de l'éco-organisme Citeo pour bénéficier de soutiens majorés perçus par la CCVP au titre des tonnes d'emballages triés. Si le début de l'année 2022 a vu la livraison des conteneurs commandés fin 2021, aucune commande n'avait été passée l'an dernier en raison de la volatilité des prix des résines plastiques.

Il est proposé de poursuivre ce programme de renouvellement du parc de conteneurs en renouvelant 16 bornes à verre en 2023.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition de 16 bornes à verre auprès de l'entreprise Sulo pour un montant de 23 000 € HT maximum.

14. QUESTIONS DIVERSES

Centrales Villageoises : Damien JACQUOT signale qu'un problème a été rencontré dans l'envoi d'un mail aux communes concernées. Il va donc être renvoyé rapidement.

Journée d'information seniors : Michel CAYET signale que la prochaine journée d'information à destination des seniors est prévue le 6 avril à Cirey-sur-Vezouze.

Voyage seniors : Pour le moment, 168 personnes se sont inscrites : 76 pour la première semaine, et 90 pour la seconde. Il reste 3 jours avant la date de clôture des inscriptions.